

Coronavirus (COVID-19) : des importations de matériels sanitaires exonérées de TVA

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 15/09/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 15/09/2020

Sources :

- [Décision \(UE\) 2020/1101 de la Commission du 23 juillet 2020 modifiant la décision \(UE\) 2020/491 relative à la franchise des droits à l'importation et à l'exonération de la TVA sur les importations octroyées pour les marchandises nécessaires à la lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 au cours de l'année 2020](#)

Pour faire face à la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus, la Commission européenne avait autorisé l'importation de matériels sanitaires, sans TVA et sans droits à l'importation, jusqu'au 31 juillet 2020. Cette autorisation vient d'être prolongée. Jusqu'à quand ?

Coronavirus (COVID-19) : des importations « détaxées » jusqu'au 31 octobre 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Commission européenne a autorisé l'importation de marchandises nécessaires à la lutte contre les effets de la pandémie de covid-19, sans TVA et sans droits à l'importation, par :

- des organes de l'État, des entités publiques et d'autres entités régies par le droit public, ou par des organisations agréées par les autorités compétentes des États membres, ou pour le compte de ces organisations ;
- des organismes d'aide humanitaire (ou pour leur compte) pour répondre à leurs besoins pendant la période où les secours ont été apportés aux personnes contaminées par la covid-19 ou risquant de l'être ou participant à la lutte contre la pandémie de covid-19.

Initialement, cette autorisation s'appliquait aux importations réalisées entre le 30 janvier 2020 et le 31 juillet 2020.

Mais parce que l'épidémie continue de sévir, il a été décidé de prolonger cette mesure pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2020.

Des dispositifs sont mis en place pour accompagner les entreprises confrontées à la crise du coronavirus quant à la gestion de leurs obligations et de leurs échéances fiscales. Voici un panorama des mesures prises en ce sens.

[Coronavirus \(COVID-19\) : report des échéances fiscales](#)

[BANNIERE_DROITE]